

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 6 novembre 2008

Date de convocation : 28 octobre 2008

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 1

L'an deux mille huit le 6 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Madeleine CANTON-BACARA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES: Emmanuelle JAURETCHE

PROCURATIONS : Emmanuelle JAURETCHE à Bernadette DOURROM

Secrétaire de séance : Jean-Michel CLOS

1) Lecture du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2008 : adopté à l'unanimité

2) Plan Local d'Urbanisme : adopté à l'unanimité

La délibération du 17 juillet 2008 relative à la demande d'abrogation du PLU ayant fait l'objet de remarques des services préfectoraux, M. le maire propose de lancer une procédure de modification. Michel Aurignac rapporte les travaux effectués par la commission d'Urbanisme et souligne les points qui rendent nécessaires des modifications:

* Une zone urbanisable avec un réseau assainissement insuffisant,

* des corrections ponctuelles à apporter au zonage, au règlement, aux documents.

Pour réaliser cette modification du PLU le conseil municipal décide de faire appel au service urbanisme intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale.

3) Commission Urbanisme : adopté, 18 voix pour, Laurent Aubuchou ne prenant pas part au vote.

Laurent Aubuchou ayant demandé à être intégré à la commission d'urbanisme, sa demande a été acceptée par l'assemblée.

4) Augmentation de loyer : adopté à l'unanimité

Un appartement communal se libère 16 rue du Pic du Midi. Il sera repris par Audrey Solana. A cette occasion, le loyer passera à 515 € sans les charges à compter du 1^{er} novembre 2008.

5) Décisions modificatives : adopté à l'unanimité

Sur proposition du trésorier de Nay, il convient de passer des écritures comptables afin d'intégrer des prêts et subventions contractées par le SDEPA pour réaliser des travaux d'électrification sur la commune. Trois décisions modificatives sont adoptées :

6) Subvention aux Conscrits : adopté à l'unanimité

Une subvention exceptionnelle est versée aux Conscrits 1990, destinée à participer au vin d'honneur du dimanche 9 novembre 2008, organisé dans le cadre des fêtes d'Asson.

7) Redevance réseau gaz: adopté à l'unanimité

La redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz est fixée par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation. La longueur du réseau gaz sur Asson étant de 11 683 mètres, la redevance sera d'environ 508,90 € par an.

8) Amortissement des participations communales versées aux organismes publics : adopté à l'unanimité

Le principe d'amortissement des participations d'investissement est étendu à tous les versements faits aux collectivités. Ainsi peuvent être amorties sur trois ans pour les sommes inférieures à 3 000 €, sur 5 ans pour les sommes comprises entre 5 000 € et 15 000 € et sur 10 ans pour les sommes supérieures à 15 000 €. Les participations au SDEPA de 66830 € seront notamment amorties sur 10 ans.

9) Taxe de raccordement aux égouts : adopté 13 voix pour, 6 abstentions

La participation aux raccordements aux égouts instaurée par délibération du 12 septembre 2008 sera scindée en deux :

- frais de raccordement au réseau d'assainissement : 1000 €.
- taxe de raccordement : 2000 €.

Ainsi il est décidé de faire payer aux personnes qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif :

- 1000 € pour les maisons ayant déjà un réseau individuel d'assainissement correspondant aux frais de raccordement au réseau collectif d'assainissement
- 3000 € aux maisons nouvelles ne disposant pas de réseau individuel correspondant à 1000 € pour couvrir les frais de raccordement et 2000 € de taxe de raccordement à ce réseau collectif d'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Monset fait le compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes sur le traitements des déchets :

- Il sera possible d'acquérir des composteurs pour les déchets verts
- Des bornes pour les textiles seront installées
- La gestion de sacs poubelle sera plus adaptée à chaque commune

Jean-Jacques Claverie fait état du problème de voirie chez Guilhamet en raison des pluies.

Yves Monguilhet informe que l'école du Bourg fera une animation dans le cadre du téléthon le 25 novembre.

Pierre Saubatte signale qu'il a trouvé des terrains d'épandage pour les boues de la station et que la Saur procède à une étude sur le bassin à rhizomes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Moura Patrick

Aurignac Michel

Bérard Fabien

Buzy-Vignau Nicolas

Canton-Bacara Madeleine

Claverie Jean-Jacques

Clos Jean-Michel

Cuyaubère Antoine

Daban Pierre

Dourrom Bernadette

Gassie Jean

Jauretche Emmanuelle

Labarrère Guy

Monguilhet Yves

Monset Marie-Gabrielle

Saubatte Pierre

Laurent Aubuchou

Fréchou Bruno

Canton Marc